



ARRÊTÉ

N° : 2026-58

Exécutoire le : 27 AVR. 2026

Publié / Notifié le : 27 AVR. 2026

Visé le : 22 AVR. 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Nathalie FONTAINE 4^{ème} Vice-présidente de Grand Lac Ressources Humaines

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection des Vice-Présidents de Grand Lac,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation d'une partie de ses fonctions à une ou plusieurs de ses Vice-présidents,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la communauté d'agglomération Grand Lac, que le président délègue une partie de ses fonctions aux vice-présidents de Grand Lac,

ARRETE :

ARTICLE 1 : DELEGATION DE FONCTION

Madame Nathalie FONTAINE, 4^{ème} Vice-présidente de Grand Lac, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux ressources humaines.

Madame Nathalie FONTAINE est notamment chargée, dans le cadre de la présente délégation :

- De piloter et assurer le suivi des dossiers liés à la présente délégation,
- De représenter le président auprès de toute instance, organisme, agent, habitants ou usagers et notamment de me représenter auprès des instances consultatives du personnel (Comité Social Territorial, Formation spécialisée, ...) et du centre de gestion de la Savoie ;
- De présenter au Bureau et au Conseil communautaires les travaux effectués dans le cadre de sa délégation.

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Madame Nathalie FONTAINE est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer tous les actes liés à la présente délégation, dans le respect des délégations consenties par le Conseil communautaire, à l'exception des actes dont la signature a été déléguée au Directeur des Ressources Humaines.

La présente délégation intègre la signature des actes délégués au président ou approuvés par les instances communautaires, en lien avec la thématique déléguée par le présent arrêté.

Sont notamment concernés par la présente délégation de signature :

- Les convocations aux réunions liées à la thématique faisant l'objet de la présente délégation et notamment les convocations des commissions, du CST et de la Formation spécialisée ;
- Les procès-verbaux du CST et de la Formation spécialisée ;
- Les courriers liés aux ressources humaines et notamment les courriers de recrutement et de mutation, les courriers adressés aux agents, les courriers adressés au Centre de Gestion de la Savoie, les courriers de saisine de la Commission Administrative Paritaire, de la Commission Consultative Paritaire et du Conseil de discipline ;
- Les contrats à durée indéterminée,
- Les arrêtés de nomination, de stagiairisation, d'avancement de grade et d'échelon,
- Les tableaux d'avancement de grade,
- Les dossiers de demande de promotion interne auprès du centre de gestion de la Savoie,
- Les entretiens professionnels,
- Les courriers de recadrage des agents,
- Tout acte lié aux procédures de sanctions disciplinaires ;
- Tout acte lié aux procédures d'insuffisance professionnelle ;
- Tous les actes liés aux procédures précontentieuses (courriers de réponse aux recours gracieux, ...) et contentieuses (notamment les dépôts de plainte et les constitutions de partie civile) en lien avec les ressources humaines ;
- Tout acte lié aux sanctions ou aux procédures engagées devant le conseil de prud'hommes pour les agents de droit privé ;
- Tout acte d'information réglementaire aux agents de droit privé ;
- Les courriers d'information aux agents ;
- Les courriers d'acceptation ou de refus de mise en disponibilité ;
- Les courriers d'acceptation ou de refus de temps partiel ;
- Tout document nécessaire au déroulement des élections professionnelles ;
- Les avis demandés à Grand Lac dans le cadre des ressources humaines ;
- Toute décision et contrat en lien avec la thématique déléguée (et notamment les contrats de mise à disposition d'agents), à l'exception des contrats relevant du vice-président délégué à la commande publique, du vice-président délégué aux affaires juridiques, aux assurances, aux procédures foncières et à l'évaluation des politiques publiques, de la vice-présidente déléguée à la mutualisation et du vice-président délégué au service des autorisations d'urbanisme (conventions de mutualisation et de mise à disposition de service notamment),
- Les contrats de délégation de service public, leurs avenants et tout document afférent,
- Les accords locaux et leurs avenants,
- Les accords d'intéressement et les pièces nécessaires à leur application,
- Les déclarations unilatérales de l'employeur,
- Tout acte relatif à l'adhésion ou au renouvellement d'adhésion aux associations en lien avec la thématique ;

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- Le Receveur,
- Mme Nathalie FONTAINE.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 21 avril 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté.

Notifié le : 22/04/2026

Signature de l'élu délégataire :

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2026-58 portant délégation de fonction et de signature à Madame Nathalie FONTAINE - 4ème Vice-présidente de Grand Lac - Ressources Humaines

Date de transmission de l'acte : 22/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2026

Numéro de l'acte : ar797 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260421-ar797-AR

Date de décision : 21/04/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Délégation de fonctions
5.4.2. Délégation de fonctions à un élu
5.4.2.2. Autres délégations